

**Commune d’Aviron**  
**Conseil municipal du 21 Décembre 2022**  
**Compte rendu sommaire**

Sous la présidence de Mme BERTIN, Maire, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie d’Aviron le mercredi 21 décembre 2022 à 18 h 30

**Présents :**

Mesdames BERTIN, BODIN, HELOUIN, et RIOULT  
Messieurs DROUARD, MONTAIGNE, LAUDOUAR, HATTON, RENOUF

**Absents excusés :**

Mesdames ROY, LOUVEL & ZABIVOROTA  
Messieurs MORIN, MARTIN & CHION

**Pouvoirs :**

Madame LOUVEL a donné pouvoir à Mme HELOUIN  
Madame ROY a donné pouvoir à M. LAUDOUAR  
Madame ZABIVOROTA a donné pouvoir à M. DROUARD  
Monsieur MARTIN a donné pouvoir à Mme BODIN

A été nommé secrétaire de séance : Mme BODIN

Approbation du compte rendu du 8 décembre 2022

**Ordre du jour :**

- Autorisation de signature – Demande de subventions d’un parc paysager pluvial
- Questions diverses

**Objet : Autorisation de signature – Demande de subventions d’un parc paysager pluvial**

Mme la Maire indique au conseil municipal que la commune d’Aviron connaît des épisodes récurrents d’inondations – coulées de boue, par ruissellement agricole, sur la zone du lotissement des charmilles. Ces désordres durent depuis plusieurs années et plusieurs études hydrauliques ont été réalisées, de 2009 à 2019, pour quantifier les écoulements et dimensionner des solutions afin de remédier à ce problème.

La communauté d’agglomération Evreux Portes de Normandie a d’ailleurs décidé, lors de son dernier conseil communautaire d’engager les travaux hydrauliques.

En parallèle, Mme la Maire propose au conseil municipal de réaliser l’aménagement paysager et récréatif de la partie centrale du centre bourg, sur laquelle se concluent notamment les écoulements hydrauliques,

En effet, le projet est indissociable entre hydraulique et aménagement paysager puisque les fonctions hydrauliques (stockage, infiltration) et paysagères (modelage, cheminements, plantations) sont associées de fait.

Elle indique que le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 809 273 € HT, soit 971 127.60 TTC ;

Elle envisage de solliciter plusieurs financeurs, dont l’Etat (DSIL), le conseil départemental et l’agence de l’eau afin de pouvoir mener à bien ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réalisation d'un parc paysager pluvial
- **APPROUVE** le montant prévisionnel global de cette opération à 809 273 € HT, soit 971 127.60 € TTC ainsi que son plan de financement
- **AUTORISE** Mme la Maire à solliciter des subventions auprès des différents financeurs
- **DIT** qu'un montant de 250 000 € sera inscrit au budget

Echange sur l'importance de la mise en place d'une réflexion avec les habitants sur la partie paysagère du projet.

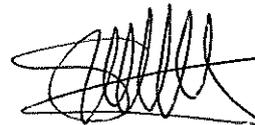
### **Questions diverses**

#### o **Voie Douce**

Madame la Maire informe les conseillers municipaux que le projet avance le long de la Route Départementale 543 et se fera en lien avec l'EPN (Evreux Porte de Normandie).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 19h40

La Maire,



Sophie BERTIN